

Le requérant est prié de joindre les documents suivants :

pour les ressortissants suisses et les personnes au bénéfice d'un permis C	copie de la déclaration d'impôt 2016
pour les ressortissants étrangers imposés à la source	tous les revenus (y.c. du conjoint) de l'année précédente (2016) et une copie du permis de séjour de toute la famille
jeunes adultes, moins de 21 ans qui n'ont pas le même domicile légal que leurs parents au 01.01.2017	attestation de domicile des jeunes adultes et de leurs parents au 01.01.2017
en cas de séparation ou de divorce	copie de la convention de séparation ou du jugement de divorce
reprise des études en 2016	attestation d'études et justificatifs des revenus acquis depuis la reprise des études
reprise des études en 2017	attestation d'études et justificatifs des revenus de l'année 2017
personnes n'ayant pas bénéficié de subventions en 2016	copie des certificats/polices d'assurance de la caisse-maladie de l'année 2017

Les personnes imposées à la source peuvent faire attester leurs revenus directement sur cette demande

Revenu(s) brut(s) du requérant (y.c. allocations familiales, timbres vacances, 13e salaire, chômage, etc...)	Du	Au	Sceau et signature de l'employeur
<input type="checkbox"/> Je certifie n'avoir aucun revenu pour la période	Du :	Au :	Signature :
Revenu(s) brut(s) de l'épouse (y.c. allocations familiales, timbres vacances, 13e salaire, chômage, etc...)	Du	Au	Sceau et signature de l'employeur
<input type="checkbox"/> Je certifie n'avoir aucun revenu pour la période	Du :	Au :	Signature :

En l'absence de ces justificatifs, votre demande ne sera pas prise en considération.

Une demande incomplète peut retarder le traitement de votre dossier.

Dispositions générales

La demande doit être déposée auprès de la Caisse de compensation du canton du Valais au plus tard jusqu'au **31 décembre** de l'année de subventionnement.

Une décision sera adressée au requérant. Les subventions seront versées directement aux caisses-maladie qui les porteront en déduction des primes.

Déclaration et signature

Ce formulaire doit être adressé à :

CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DU VALAIS, Service des subventions, Pratifori 22, CP 287, 1951 SION

Le requérant soussigné certifie avoir répondu à toutes les questions de façon conforme à la vérité et prend note que toute déclaration inexacte ou incomplète en vue d'obtenir les subventions est punissable et qu'il devra rembourser les subventions touchées indûment.

Lieu et date : Signature du requérant :